

/...K.C./

RÉSIDENCE DU RÉGARD
TERRITOIRE DE KIBUNGO

Kibungo, le 40 avril 1961.

OBJET:

Rapport I.C.
I.S. + I.B. 1960.-

N° 1028 /A.I.B./K/B.P.

H/

KIBUNGO



3861

A Monsieur le Chef de Commune (Tous)

Monsieur le Chef de Commune,

Vous avez contribuables qui doivent verser l'impôt capitulation, et têtes de gros bétail dont vous devrez également percevoir l'I.B.

Faites-nos savoir ce qui suit :

- 1°- Combien n'ont pas encore versé l'impôt de capitulation pour 1960.
- 2°- Pour combien de ^{tête de} gros bétail n'avez-vous pas encore perçu l'impôt pour 1960 ?
- 3°- Combien de femmes qui devaient payer l'impôt supplémentaire pour 1960, et qui ne se sont pas encore exécutées ?
- 4°- Combien de femmes qui devront payer l'impôt supplémentaire pour 1961

mardi 45 avril 1961..

Ce rapport doit se parvenir tout au plus tard

Pour l'Administrateur de Territoire,

LE PRÉFET,
GOUVERNEMENT, Ph.-

Vu :
D.P.A.T. P.G.N.M.T...

[Signature]

Ufite abantu basera bagosha gutanga unuero v'umibili, ufite kandi n'inka..... nazo ugomba gusorisha.

Unusangayasha ibi bikurikira :

- 1°- Si bangale batarasora unuero v'umibili v'unuka wa 1960.
- 2°- Ninka singale citarasora unuero v'unuka wa 1960 ?
- 3°- Abagore ni bangale bagosha gusorisha ni mukila wa 1960, kandi balimba batamasorera inkoma iki gile?
- 4°- Ni abagore bangale bagosha gusorisha (unuero v'abagore) ni mukila wa 1961 ?

Iyi raporo akatse i-yoda kungucho niba bitinze cyane kuma kabilili tariki ya 25.4.1961.-